

## APPEL À PROJETS – MOIS DES CLIMATS RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION



### LES DATES IMPORTANTES

- **Du 2 juin au 16 juillet 2023 : tenue du festival Mois des Climats**  
Depuis 2021, nous gardons une partie du festival sur juillet, permettant de bénéficier d'une plus grande durée d'exposition et d'accueillir les 1ers touristes.
- **Jusqu'au 25 mars** : pour remettre votre dossier d'inscription afin de figurer sur le programme papier, le dossier de presse et être éligible au « Coup de cœur » et « Coups de pouce »
- **Jusqu'au 1er juin** : pour figurer sur le programme en ligne uniquement (sur le site [www.climats-bourgogne.com](http://www.climats-bourgogne.com))

### Venez découvrir le fonctionnement du Mois des Climats et poser vos questions !

*Présentation de la nouvelle édition du Mois des Climats suivie d'un temps  
D'échange et de questions*

**Jeudi 2 mars à 11h en ligne**

(lien d'inscription : <https://forms.gle/sKXb2hXjr1p33JwK9>)

### LES OBJECTIFS DU MOIS DES CLIMATS

- **Inviter le public** à une découverte des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO le 4 juillet 2015.
- **Permettre aux habitants et acteurs du territoire** (associatifs, culturels, sportifs, éducatifs, communaux, territoriaux...) **de partager leur regard** sur les Climats du vignoble de Bourgogne.
- **Valoriser les actions et initiatives** mises en place auprès du grand public autour de la notion de Climat.
- **Poursuivre la dynamique de réappropriation et de mobilisation populaire.**

### LA PHILOSOPHIE DU MOIS DES CLIMATS

Le Mois des Climats, c'est le festival pour faire découvrir les Climats de Bourgogne, vignoble inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, à travers un programme de manifestations inédites, abordables et accessibles à tous. Des rendez-vous joyeux, insolites ou gourmands se succèdent de juin à juillet, entre histoire et patrimoine, vigne et vin, sport et nature.

## COMMENT PARTICIPER ?

### QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

#### Chacun peut proposer une manifestation :

- Associations : culturelles, de loisirs, sportives, etc
- Particuliers
- Entreprises
- Viticulteurs
- Scolaire / périscolaire / extrascolaire
- Structures d'enseignement / de formation / Centre d'information (CRIJ, Dispositif Envie d'agir...)
- Communes / collectivités / institutions
- Professionnels du tourisme et de la médiation
- ... toute personne ayant envie de faire connaître les Climats !

### QUELLE(S) MANIFESTATION(S) PROPOSER ?

Les manifestations sont segmentées par intérêt en **5 grandes catégories** :

- Balade & Paysage (balade, lecture de paysage, sortie sportive...)
- Patrimoine & Histoire (visite guidée, conférence, exposition...)
- Vignoble & Dégustation (visite de domaines, de caves, dégustation...)
- Art & Spectacle (exposition artistique, animations, concert...)
- Activités Famille (focus jeune public)

N'hésitez pas à nous consulter en amont si vous avez des interrogations. A réception de votre dossier, nous vous contacterons si votre dossier a besoin d'être modifié pour correspondre aux critères du comité de sélection.

### LES GRANDES ETAPES DE PARTICIPATION

1. Un **formulaire d'inscription simplifié en ligne à remplir pour le 25 mars** : <https://decibelles-data.tourinsoft.com/questionnaire-web/45ae7cd3-becc-4fe9-9cf4-a652c2690769/a8c6cb16-4df6-4298-b611-f0808a07d9df/add.aspx>

Afin de simplifier votre démarche d'inscription et de permettre un référencement optimal de votre manifestation dans les agendas des offices de tourisme et agences régionales, le formulaire d'inscription en ligne Mois des Climats générera désormais automatiquement votre fiche Décibelles Data, sans formalité ni coût supplémentaire de votre part. Nous en assurerons directement la modération et vous soumettrons le contenu final avant publication. (Vous n'aurez donc pas besoin d'avoir un compte Décibelles Data pour cela. Et si vous en avez déjà un, la fiche apparaîtra ensuite dans votre compte !).

Une partie des contenus saisis seront repris dans les agendas des Offices de Tourisme du territoire (après relecture par l'Association et par vous-même). L'Association, et non les Offices de Tourisimes, est la modératrice de votre fiche. Toutes les manifestations seront publiées sur le site internet des Climats ainsi que les sites partenaires en même temps.

Une version papier du formulaire d'inscription peut être mise à votre disposition sur demande à [evenement@climats-bourgogne.com](mailto:evenement@climats-bourgogne.com)

2. Le **comité de sélection du Mois des Climats** se réunira la semaine suivant la clôture de l'appel à projet. Il est composé de partenaires touristiques, institutionnels, pédagogique, vigneron, photographe local, historien spécialisé dans la Bourgogne viticole et a pour mission de :
  - Sélectionner les manifestations du programme
  - Attribuer les coups de cœur aux projets innovants et intéressants
  - Attribuer et répartir les coups de pouce financiers.
3. Une **relecture finale des textes et informations** qui apparaîtront dans la gazette papier, sur notre site internet et sur les sites partenaires sera demandée avant toute publication aux labellisés.
4. Un **kit de communication numérique et papier** sera envoyé et/ou mis à disposition des labellisés au moins 1 mois avant le début du Mois des Climats.

## LES CRITERES DE SELECTION

### Critères généraux et engagements :

- Contribuer à une meilleure connaissance des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, être en adéquation avec les objectifs du Mois des Climats
- Être en accord avec les valeurs du Patrimoine mondial (convention de 1972 / maintenir la paix dans l'esprit des hommes par la sciences, la culture, le sport et l'éducation) et les missions portées par l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial (protéger, transmettre et valoriser la Valeur Universelle Exceptionnelle des Climats du vignoble de Bourgogne.
- Organiser une manifestation entre le 2 juin et le 16 juillet 2023. Les événements débutant avant ou se poursuivant après sont acceptés. A noter qu'il est possible de proposer une même manifestation plusieurs fois dans le mois.
- Proposer une manifestation inédite, c'est-à-dire dont le contenu ou la déclinaison est spécifique au Mois des Climats. (Si la manifestation est déjà existante, un tarif préférentiel ou une offre complémentaire peut être par exemple proposé.)
- Proposer un accès gratuit ou à prix modique (moins de 20 euros par personne) pour le public.
- Disposer d'un financement autonome.
- Assurer l'organisation et la sécurité de l'événement. Chaque organisateur devra s'engager à respecter les mesures sanitaires et gestes barrières préconisés par le gouvernement à la période de son événement.
- S'engager à communiquer sur votre manifestation et le Mois des Climats auprès de vos publics (en complément du plan de communication porté par l'Association).
- S'engager à transmettre après la tenue de la manifestation des photographies et un retour sur la fréquentation moyenne (pour le bilan et la valorisation du Mois des Climats).

### Critères spécifiques par manifestation :

- Les dégustations : elles seront accompagnées d'une explication œnologique et historique sur les Climats et ne devront pas excéder un tarif de 20€ par personne. Pour les offres existantes tout au long de l'année, un tarif réduit dans le cadre du festival sera demandé.
- Les conférences et expositions : les organisateurs fourniront une description du contenu, les références (ou CV) de(s) intervenant(s) ainsi que la bibliographie indicative sur laquelle l'intervention s'appuie.
- Les manifestations artistiques : les organisateurs fourniront un portfolio des œuvres présentées ainsi qu'une présentation du parcours et/ou de la démarche de l'artiste. Si le comité le juge nécessaire, il pourra s'appuyer sur l'avis d'un petit groupe d'experts.

\*L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne se réserve le droit de ne pas inscrire les projets ne rentrant pas dans le cadre du Mois des Climats et n'étant pas validé par le comité de sélection.

## COMMENT BENEFICIER D'UN « COUP DE POUCE » FINANCIER ?

L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne propose une aide financière aux porteurs de projet innovant, apportée par son cercle des mécènes. Deux types de « **coup de pouce** » sont accessibles :

- Le **coup de pouce « Mois des Climats »** : une enveloppe de 1 500 € TTC peut être distribuée entre les lauréats remplissant les critères d'éligibilité, dans la limite maximum de 500 € TTC par projet, avec un plafond de 50 % du montant total du projet.
- Le **coup de pouce « Jeune public »** : dans le but de développer les manifestations à destination du jeune public, une enveloppe de 1 000 € TTC peut être attribuée aux différents lauréats en faisant la demande, dans la limite de 500 € TTC par projet, avec un plafond de 50 % du montant total du projet.

### Critères d'éligibilité :

- ✚ Le coup de pouce doit apporter une aide significative à la réussite du projet sur un poste dédié. Cette aide permet la mise en place des projets (elle ne finance pas les outils de communication comme des invitations, etc.).
- ✚ Ne sont pas éligibles aux coups de pouce les membres fondateurs et les structures partenaires de l'Association (offices de tourisme, collectivités...).
- ✚ Un même projet ne peut pas recevoir 2 coups de pouce différents. Toutefois, un porteur de projet, proposant plusieurs manifestations, dont une à destination du jeune public, peut faire la demande des 2 aides financières.
- ✚ Un budget prévisionnel avec devis, en amont, ainsi qu'un bilan financier et une facture, en aval, seront à fournir pour bénéficier du coup de pouce.

\*L'association se réserve le droit de ne pas verser le coup de pouce si la manifestation est excédentaire.

## LES OUTILS DE COMMUNICATION DU MOIS DES CLIMATS

- **Un programme papier sous le format d'une gazette**

L'objectif est d'éditorialiser les contenus, d'aider le public à se repérer dans la programmation et de disposer d'une place suffisante pour présenter les manifestations. Des informations Climats sont aussi distillées. Il est diffusé à environ 10 000 exemplaires.

- **Une campagne de communication digitale**

L'Association programme de nombreux posts sur Facebook, Instagram principalement et LinkedIn et twitter. Nous vous invitons à les partager activement et à créer vous-même vos propres posts sur votre manifestation (que nous pourrions partager à notre tour). N'oubliez pas les #ClimatsUNESCO et #moisdesclimats et @climatsunesco

- **Une communication auprès de la presse locale, départementale et régionale**

Communiqués de presse et dossier de presse sont envoyés à plus de 200 journalistes. Des partenariats et encarts publicitaires sont aussi mis en place.

- **Une diffusion professionnelle de l'affiche et de la gazette sont faits de Dijon aux Maranges**

- **Un relais du programme et des contenus auprès du réseau de partenaires de l'Association** par du e-mailing, des newsletters et un relais sur différents sites Internet via Décibelles Data ...

- **Un Kit de communication** papier et numérique remis aux labellisés pour une communication auprès de leur réseau.

- Kit de communication numérique composé par : logo "Mois des Climats" (à intégrer à vos affiches, flyers et publications réseaux sociaux), logo "Coup de cœur Mois des Climats" pour les manifestations concernées, affiche officielle, affiche personnalisable, habillages types pour les posts réseaux sociaux, bandeau de signature électronique, fiche pratique "Promouvoir ma manifestation Mois des Climats", version numérique de la gazette (programme du festival).
- Kit de communication papier composé de : l'affiche officielle du festival (format A4 et/ou A3), cartes postales, gazettes (programme papier pour diffusion à vos partenaires/clients/connaissances/commerces de proximité), badges "Climats" pour vous et votre équipe.

\*Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne 12, boulevard Bretonnière 21200 Beaune.

Pour toutes informations :  
 Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial  
 Téléphone : 03 80 20 10 40  
[www.climats-bourgogne.com](http://www.climats-bourgogne.com)

\*

Votre contact : Perrine Lefebvre  
[evenement@climats-bourgogne.com](mailto:evenement@climats-bourgogne.com) / 06 42 14 68 96

Un événement Vignobles & Découvertes

